

Commune de LONGUEVILLE-SUR-SCIE

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020



L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Longueville-sur-Scie et est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 26 juin 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande auprès du secrétariat général de la mairie aux horaires d'ouverture. Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services proposés aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, de mobiliser les subventions auprès de la DETR, du Département, de la Communauté de Communes Terroir de Caux et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, incluant le versement des salaires du personnel communal ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, à l'instar d'un budget familiale avec les revenus d'un côté et les dépenses du quotidiens de l'autre.

Les principales dépenses et recettes autorisées et prévues de la section de fonctionnement :

	Nature	Montant réalisé
Dépenses	Charges à caractère général	260 117 €
	Charges de personnel	429 350 €
	Atténuation de produits	31 570 €
	Autres charges de gestion courante	79 017 €
	Charges financières	29 368 €
	Charges exceptionnelles	2 950 €
	Dépenses imprévues	62 821 €

(subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public etc.).

Le volume total des recettes d'investissement sont estimées à 617 243€.
Les principales recettes sont :

- l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019, soit 116 156 €
- les subventions à percevoir pour la réfection de la toiture de la crèche, pour la toiture de l'école élémentaire, pour la mise en accessibilité des abords de l'église, pour l'implantation de dispositifs de défense contre l'incendie (bouche, poteau).
- le FCTVA pour 17 200 €

Le volume total des dépenses d'investissement est de 617 243 €.

Les principales dépenses porteront sur les opérations suivantes :

- Restructuration de la toiture du multi accueil : 61 000 €
- Restructuration de la toiture de l'école élémentaire : 189 840 €
- Réfection des logements et locaux communaux : 70 000 €
- Travaux de voirie : 41 000 €
- Equipements de l'équipe technique (matériel pour l'équipe technique, changement de logiciel mairie, acquisition et pose d'un panneau d'informations lumineux, implantation de poteaux/bouches incendie) : 50 000 €
- Travaux d'éclairage public : 34 000 €

Le remboursement des emprunts représente quant à lui la somme de 71 840 €.

Etat de la dette :

La construction de l'école maternelle et du réseau de chaleur ont endetté la commune à très long terme. En 2020, la commune poursuit le remboursement de ces deux opérations et du dernier emprunt contracté en son temps pour la réhabilitation de la salle des fêtes (fin en 2025). Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 1 421 079.84€.

III. Synthèse du budget de la commune

En investissement :

Section équilibrée à hauteur de 617 243 €.


En fonctionnement

Section équilibrée à hauteur de 1 176 470 €.

Les efforts fournis depuis plusieurs années pour maîtriser le budget ont permis de stabiliser la situation financière de la commune sans recourir ni à l'emprunt pour les opérations d'investissement, ni à une ligne de trésorerie tout en poursuivant le développement de la commune et en maintenant l'entretien des bâtiments communaux.

Le 30 juin 2020,

Le Maire,


Olivier BUREAUX

